Image not found or type unknown

Dois-je prendre un avocat pour me défendre ?

Par **laet7781**, le **22/09/2009** à **17:04**

Bonjour, AIDEZ-MOI SVP c'est urgent et important
J'ai commis un délit (vol à l'étalage) et j'ai été arrêté et passé une nuit en garde à vue et maintenant je dois me rendre à une convocation devant un magistrat pour une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Un avocat d'office m'a été attribué mais ce dernier m'a dit que je n'avais pas le droit à l'aide juridictionnnelle et que son intervention (sa présence à mes côtes) n'est pas obligatoire du fait que je n'es jamais eu à faire à la justice, que mon casier est vierge, que j'avais reconnu être coupable et de ce fait cet avocat ne voulait pas de prendre de l'argent pour rien étant donné que je n'ai pas les moyens déjà.
Donc je suis dans l'insertitude, je ne sais pas si je dois tout de même prendre un avocat au vu de ce que ce dernier m'a dit (qu'il n'interviendrait qu'uniquement si la peine que l'on va m'attribué serait trop lourde mais cas aucun moment il interviendra lors de la citation des faits qui me sont reprochés puique j'ai admis et concentis mes fautes) et si je n'ai pas d'avocat pour me représenter est -ce-que je ne risque pas d'avoir une plus grosse peine????? ou est que l'on peut me reprocher la non présence d'un avocat ?????

Par **cram67**, le **23/09/2009** à **20:04**

l'assistance d'un avocat n'est obligatoire qu'en cours d'assises, ce qui n'est pas votre cas.

Vous n'aurez aucun mal à vous défendre vous même devant ce magistrat. La peine sera à la hauteur de votre délit, en sachant qu'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité limite la sanction. Et vous aurez toujours la possibilité de rejeter la peine peine prononcé, et d'être traduit devant un tribunal de grande instance, ce que je vous déconseille vivement...
Surtout si les articles volés sont des futilités de luxure

Par **laet7781**, le **25/09/2009** à **12:19**

Merci de m'avoir répondu mais je ne sais toujours pas quoi faire car le tribunal m'a dit qu'il me fallait obligatoirement un avocat . que faire .....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés